

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## REPRISE, DÉVELOPPEMENT, ÉVOLUTIONS, HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE L'OFFRE WEBSITE FACTORY.

**Marché n° 2637F0267**

Vos interlocuteurs Météo-France :  
Direction des achats publics  
73, avenue de Paris  
94165 Saint-Mandé Cedex

**Date limite de dépôt des plis : 21 janvier 2027 à 12 h**

# Table des matières

|                                                                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Reprise, développement, évolutions, hébergement et maintenance en conditions opérationnelles de l'offre WebSite Factory..... | 1  |
| Règlement de consultation.....                                                                                               | 3  |
| 1. Objet de la consultation.....                                                                                             | 3  |
| 1.1. Objet du marché public.....                                                                                             | 3  |
| 1.2. Décomposition du marché public.....                                                                                     | 3  |
| 1.3. Forme du marché public.....                                                                                             | 3  |
| 1.3.1. Part ferme.....                                                                                                       | 3  |
| 1.3.2. Part à bons de commande.....                                                                                          | 3  |
| 1.4. Durée du marché public.....                                                                                             | 4  |
| 1.5. Montant du marché public.....                                                                                           | 4  |
| 2. Conditions de la consultation.....                                                                                        | 4  |
| 2.1. Procédure de passation.....                                                                                             | 4  |
| 2.2. Documents de la consultation.....                                                                                       | 4  |
| 2.3. Renseignements complémentaires.....                                                                                     | 4  |
| 3. Variantes.....                                                                                                            | 5  |
| 4. Retrait par les soumissionnaires des documents de la consultation.....                                                    | 5  |
| 5. Conditions de remise du pli.....                                                                                          | 5  |
| 5.1. Transmission électronique du pli.....                                                                                   | 5  |
| 5.2. Date limite de remise du pli.....                                                                                       | 6  |
| 5.3. Signature de l'acte d'engagement.....                                                                                   | 6  |
| 6. Constitution du pli.....                                                                                                  | 7  |
| 6.1. Éléments relatifs à la candidature.....                                                                                 | 7  |
| 6.2. Éléments relatifs à l'offre.....                                                                                        | 7  |
| 6.3. Langue de l'offre.....                                                                                                  | 8  |
| 6.4. Dispositions particulières relatives aux groupements d'opérateurs économiques et à la sous-traitance.....               | 8  |
| 7. Durée de validité des offres.....                                                                                         | 9  |
| 8. Ouverture des plis.....                                                                                                   | 9  |
| 9. Jugement des offres.....                                                                                                  | 9  |
| 9.1. Critères techniques (50 %).....                                                                                         | 9  |
| 9.2. Critère environnemental (15 %).....                                                                                     | 11 |
| 9.3. Critère social (5 %).....                                                                                               | 11 |
| 9.4. Critère prix (30 %).....                                                                                                | 11 |
| 9.5. Classement final.....                                                                                                   | 12 |
| 9.6. Précisions et mise au point.....                                                                                        | 12 |
| 10. Conditions d'attribution du marché public.....                                                                           | 12 |
| 11. Renseignements complémentaires.....                                                                                      | 12 |

## Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

# Règlement de consultation

## 1. Objet de la consultation

### 1.1. Objet du marché public

Le marché public a pour objet la reprise, le développement, les évolutions, l'hébergement et la maintenance en conditions opérationnelles de l'offre WebSite Factory tels que définis aux articles 1.3.1 et 1.3.2 du présent document.

### 1.2. Décomposition du marché public

Pour conserver l'homogénéité de la prestation, le marché n'est pas décomposé en lots.

### 1.3. Forme du marché public

Le marché public est passé sous la forme d'un marché de type " composite " avec une part ferme et une part à bons de commande.

#### 1.3.1. Part ferme

Une partie des prestations est passée sous la forme d'un marché ordinaire : La reprise de l'existant consistant à préparer la mise en ligne effective des 4 sites existants, durant la période de liaison avec l'ancien prestataire :

- S'approprier les 3 sites de prévisions météorologiques créés dans le cadre du précédent marché (Front et Back-Office spécifiques à chaque site)
- Mettre en place la structure d'hébergement des 3 sites ;
- Maîtriser et mettre en œuvre le process de déploiement des 3 sites ;
- Mettre en œuvre une procédure de test et de recette des 3 sites et réaliser des tests de charge en cohérence avec les audiences communiquées.

#### 1.3.2. Part à bons de commande

L'autre partie est passée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les prestations à bons de commande couvrent :

- Le développement et le déploiement de nouveaux sites internet de prévisions météorologiques, depuis l'architecture technique d'un des sites existants ;
- Les évolutions des sites existants et des nouveaux sites jusqu'à leur mise en ligne ;
- La commande de prestations d'ergonomie et de graphisme ;
- Les hébergements des sites existants et futurs sites, avec évolutions des hébergements ;
- La Maintenance en Conditions Opérationnelles incluant :
- La maintenance préventive permettant de prévenir les risques éventuels en termes de sécurité et/ou de performance (supervision des sites Internet et de l'hébergement, mises à jour du CMS, des librairies, modules...) des sites existants et des nouveaux sites développés ;

#### Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

- La maintenance curative visant à corriger des pannes affectant un ou des sites Internet, selon des SLA définies dans le présent document.
- La prestation de réversibilité

## 1.4. Durée du marché public

Le marché public est passé pour une durée de deux ans fermes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2027 ou de sa date de notification, si celle-ci est postérieure.

À l'issue de son terme initial, le marché public est reconductible deux fois pour une durée d'un an de manière tacite. Si Météo-France ne souhaite pas reconduire le marché public, l'établissement en informe le titulaire au moins trois mois avant l'échéance.

## 1.5. Montant du marché public

Le montant maximal des prestations commandées durant la validité de l'accord-cadre, éventuelles périodes de reconduction comprises, est de 300 K€ HT. Si ce montant maximal est atteint, l'accord-cadre est résilié de plein droit, sans que le titulaire puisse prétendre à une indemnité.

# 2. Conditions de la consultation

## 2.1. Procédure de passation

Le marché public est établi en application du Code de la commande publique.

La procédure mise en œuvre est un appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 2.2. Documents de la consultation

Les documents de la consultation sont composés :

- du présent règlement de consultation ;
- de l'acte d'engagement et son annexe financière ;
- du cahier des clauses administratives particulières et son annexe ;
- du cahier des clauses techniques particulières ;
- du document cadre de réponse, nommé « 2637F0267\_cadre rép\_Website Factory MF »

Météo-France se réserve le droit, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit d'apporter des modifications de détail aux documents de la consultation, soit de reporter la date limite fixée pour la réception des offres. Les soumissionnaires doivent alors répondre sur la base des documents modifiés sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 2.3. Renseignements complémentaires

L'opération est intégralement financée par le budget propre de l'établissement.

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement administratif.

Le soumissionnaire indique au point B4 de l'acte d'engagement s'il entend bénéficier du versement de l'avance ou y renoncer. En l'absence d'indication, il renonce au versement de l'avance.

### Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

www.meteofrance.fr @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

### 3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

### 4. Retrait par les soumissionnaires des documents de la consultation

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État, PLACE, à l'adresse ci-dessous, sous la référence : **METEO-FRANCE2637F0267**

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les soumissionnaires ont accès aux documents de la consultation en les téléchargeant sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE), après avoir indiqué le nom de l'opérateur économique, de la personne physique procédant au téléchargement et son adresse électronique.

Il est possible de télécharger les documents de la consultation sans s'identifier ; néanmoins **seuls les soumissionnaires identifiés peuvent être informés des modifications de détails susceptibles d'être apportées aux documents.**

Dans le cas contraire, il appartient au soumissionnaire de récupérer par ses propres moyens les informations communiquées.

### 5. Conditions de remise du pli

Pour concourir à la présente consultation, le soumissionnaire doit remettre à Météo-France un pli comportant l'ensemble des éléments relatifs à sa candidature et à son offre, selon les modalités définies ci-dessous.

Le soumissionnaire doit **déposer son pli de manière dématérialisée** en se conformant aux dispositions de l'article 5.1 ci-après.

Le soumissionnaire doit **déposer l'ensemble des documents** demandés à l'article 6 du présent document.

#### 5.1. Transmission électronique du pli

Pour déposer son pli, le soumissionnaire se connecte à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), sous la référence **METEO-FRANCE2637F0267**

Une fois le soumissionnaire connecté à la page de la consultation, le dépôt du pli s'effectue à l'onglet « Dépôt ».

##### Pour information :

Un message de la plate-forme des achats de l'État indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Un « guide utilisateur » téléchargeable est mis à la disposition des soumissionnaires sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Ce guide précise notamment les conditions d'utilisation de la plate-forme des achats de l'État, les pré-requis techniques et les certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des soumissionnaires. Ces derniers disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif aux dépôts des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « Aide » de la plate-forme :

##### **Météo-France**

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des soumissionnaires ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Parallèlement à l'envoi électronique de leur pli via la plate-forme PLACE, les soumissionnaires sont autorisés à transmettre une sauvegarde de celui-ci sur support papier ou sur support physique électronique. Les modalités d'envoi de cette sauvegarde sont précisées à l'annexe du présent règlement de la consultation.

Dans l'hypothèse où la plate-forme PLACE n'admettrait pas le dépôt d'un fichier trop volumineux, le soumissionnaire est autorisé à déposer ce fichier sur une plate-forme électronique externe, selon les modalités et conditions prévues à l'annexe du présent règlement de la consultation.

## 5.2. Date limite de remise du pli

**Il est fortement conseillé au soumissionnaire de ne pas attendre le dernier moment pour transmettre son pli, en raison notamment des ralentissements que pourrait connaître la plate-forme de dépôt électronique.**

Le pli peut être déposé **jusqu'à la date limite de l'offre indiquée en page de garde du présent document**

Les plis reçus après la date et l'heure limites ne sont pas ouverts et sont déclarés irrecevables.

Seules la date et l'heure de réception du pli sur le profil acheteur font foi. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Une fois déposés, les plis ne peuvent plus être retirés, ni modifiés. Le soumissionnaire reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de celle-ci.

Le dépôt d'un pli par un soumissionnaire se substitue au précédent qu'il a déposé. En conséquence, le soumissionnaire qui souhaite compléter ou modifier son ou ses offres doit déposer un nouveau pli comportant l'intégralité des documents demandés relatifs à sa candidature et à son ou ses offres (notamment en cas d'allotissement), et non un additif. Le dépôt d'un nouveau pli doit être réalisé selon les mêmes modalités administratives que le pli initial et en respectant la date et l'heure limites de dépôt des plis.

## 5.3. Signature de l'acte d'engagement

La signature de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire au moment du dépôt de ce document sur PLACE. Toutefois, le soumissionnaire peut choisir de déposer un document signé, à condition que la signature soit électronique.

Si Météo-France constate, à l'issue de l'analyse des offres, que l'acte d'engagement déposé par l'attributaire pressenti n'est pas signé, l'établissement l'en avertit. L'attributaire pressenti dispose alors d'un délai de **sept jours francs** à compter de cette information pour remettre à Météo-France ce document signé.

**Les soumissionnaires sont fortement invités à signer l'acte d'engagement de façon électronique, en privilégiant le format de signature électronique PAdES.** Au regard des délais habituellement constatés pour l'acquisition d'un certificat de signature électronique, il est recommandé aux soumissionnaires d'anticiper les démarches nécessaires à cette acquisition. En cas d'impossibilité, la remise à Météo-France de ce document signé de façon manuscrite en main propre ou par voie postale est toutefois admise.

La signature électronique doit être réalisée au moyen d'un certificat de signature électronique qualifié, dont les modalités sont détaillées par le [décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017](#) et l'[arrêté du 22 mars 2019](#)

### Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

[relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique](#). Des informations importantes relatives à la signature électronique figurent à l'annexe du présent règlement de consultation.

L'acte d'engagement doit être signé par une personne habilitée à engager juridiquement le soumissionnaire.

## 6. Constitution du pli

Le pli contient des éléments relatifs au soumissionnaire et des éléments relatifs à son offre.

### 6.1. Éléments relatifs à la candidature

1. Le pli doit comporter les **formulaires DC1 et DC2** (ou équivalent) complétés. Ces formulaires sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-soumissionnaire>. Ces documents peuvent être substitués dans leur intégralité par le Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français.

2. Le soumissionnaire transmet également une **présentation de sa société** faisant apparaître :

- Ses activités, sa structure, ses moyens, effectifs et localisations. La présentation des moyens inclut celle des outils et partenariats liés à l'exécution du marché public.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- Les certificats et/ou les normes qu'il possède. Les noms des organismes ayant délivré les certificats et les normes sont mentionnés.
- Tous justificatifs visant à démontrer son expérience et sa compétence dans le domaine concerné.
- Tous justificatifs visant à démontrer sa responsabilité sociétale.

Dans tous les cas, figurent impérativement dans les déclarations du soumissionnaire (DC2 à jour ou équivalent) ou dans des documents annexés les renseignements suivants permettant d'apprécier les capacités techniques, économiques et financières du soumissionnaire :

- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et si possible le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services auxquels se réfère le marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices (rubrique D1 du DC2) ;
- la copie du ou des jugements prononcés si le soumissionnaire est en redressement judiciaire ;
- la présentation d'une liste des principaux marchés similaires effectués au cours des trois dernières années dans le domaine de la présente consultation, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Indiquer des références détaillées et vérifiables pour des prestations similaires (clientèle) :
  - Nom du contact
  - Adresse
  - Coordonnées téléphoniques

**Nota bene :**

En cas de **groupement**, les documents précédemment cités sont à produire par chaque opérateur économique.

### 6.2. Éléments relatifs à l'offre

Le soumissionnaire doit remettre :

**Météo-France**

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  [@meteo france](https://twitter.com/meteofrance)

Météo-France, certifié ISO 9001

**a. L'acte d'engagement** dûment renseigné.

**b. L'annexe financière à l'acte d'engagement** dûment renseignée. Y figurent les prix en euros HT et TTC.

#### **ATTENTION**

**Toute modification unilatérale de la part du soumissionnaire des documents de la consultation ou de ses annexes entraîne l'invalidité de l'offre.**

**c. Le mémoire technique du soumissionnaire, ainsi que le cadre de réponse nommé « 2637F0267\_cadre rép\_Website Factory MF »**

Le soumissionnaire décrit sa solution pour satisfaire les besoins et les exigences mentionnés dans les documents contractuels.

Le soumissionnaire précise, dans son mémoire technique, les identités et les CV des personnes physiques en charge de l'exécution de tout ou partie des prestations du marché.

### **6.3. Langue de l'offre**

Les documents constitutifs de l'offre du soumissionnaire doivent être rédigés en langue française et les prix exprimés en euros. Si ces documents ne sont pas rédigés en langue française, ils sont accompagnés d'une traduction en français.

Certains documents techniques peuvent être rédigés dans une autre langue. Le soumissionnaire remet une traduction en français de ces documents à la demande de Météo-France.

### **6.4. Dispositions particulières relatives aux groupements d'opérateurs économiques et à la sous-traitance**

Si le soumissionnaire se présente sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, le mandataire doit spécifier clairement le rôle de chacun des co-traitants dans la réalisation des prestations demandées. En application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique, Météo-France impose qu'il soit solidaire de l'ensemble des membres du groupement.

En cas de groupement, le soumissionnaire peut prévoir dans son mémoire technique que les éventuels bons de commande et les ordres de service seront adressés par Météo-France, par dérogation aux articles 3.7.4 et 3.8.4 du cahier des clauses administratives générales applicable, aux membres du groupement qui auront alors qualité pour formuler des observations. Il peut également prévoir que les demandes de paiements seront présentées, par dérogation à l'article 12.1.3 du cahier des clauses administratives générales applicable, par les membres du groupement, lesquels seront alors habilités à formuler ou transmettre des réclamations par dérogation à l'article 12.1.4 du cahier des clauses administratives générales applicable.

Il est rappelé que si la sous-traitance reste possible tout au long de l'exécution du marché public, la co-traitance n'est possible que si elle a été déclarée lors de la candidature (formulaire DC1 ou équivalent).

En application des articles R. 2193-1 à R. 2193-4 du Code de la commande publique, l'exécution de certaines parties du marché public peut être sous-traitée à condition d'avoir obtenu l'acceptation par Météo-France de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiements.

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie des prestations dès le dépôt de son offre, il joint à son pli une **déclaration de sous-traitance** (formulaire ATTR12 « acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre » disponible à l'adresse <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019>, ou équivalent) complétée et signée selon les modalités décrites à l'article 5.3.

#### **Météo-France**

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

## 7. Durée de validité des offres

La durée de validité de l'offre est de 6 mois à compter de la date limite de réception des plis.

## 8. Ouverture des plis

Météo-France procède en premier lieu à l'ouverture et à l'examen des éléments relatifs à la candidature, et se réserve la possibilité d'éliminer :

- Les soumissionnaires n'ayant pas fourni (ou de manière incomplète) les pièces et les renseignements demandés à l'article 6.1 ci-dessus du présent règlement de la consultation ;
- Les soumissionnaires dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes, notamment au regard des références vérifiables et des justificatifs demandés à l'article 6.1 ci-dessus.

## 9. Jugement des offres

Après avoir examiné leur recevabilité par rapport aux documents de la consultation, les offres sont classées en fonction des critères et modalités de pondération décrits ci-dessous. Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2, L. 2152-3 ou L. 2152-4 du Code de la commande publique ne sont pas classées.

### 9.1. Critères techniques (50 %)

| CT (CRITÈRE TECHNIQUE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | PONDÉRATION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>CT 1 : COMPRÉHENSION DES BESOINS DE METEO FRANCE</b><br><br>Le soumissionnaire fournit tous les éléments d'analyse susceptibles d'illustrer sa compréhension des besoins de l'Établissement Météo-France et les solutions qu'il propose de mettre en œuvre pour l'exécution de ces prestations.                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10 %        |
| <b>CT2 : ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE POUR LES PRESTATIONS DE LA PARTIE FORFAITAIRE</b><br><br>Le soumissionnaire est invité à détailler l'organisation et la méthodologie qu'il compte mettre en œuvre. Le soumissionnaire décrit notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>- la démarche d'appropriation des 3 sites existants (Front et Back-office) ;</li><li>- la structure d'hébergement des 3 sites existants ;</li><li>- le processus de déploiement ;</li><li>- la procédure de test et de recette des 3 sites, et la réalisation de tests de charge.</li></ul> | 10 %        |
| <b>CT3 : ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE POUR LES PRESTATIONS DE LA PART A BONS DE COMMANDE</b><br><br>Le soumissionnaire est invité à détailler l'organisation et la méthodologie ainsi que la réactivité qu'il compte mettre en Œuvre pour le développement de nouveaux sites et la réalisation des évolutions. Cette description doit couvrir les différentes phases du développement et la prise en compte de la qualité et de la maintenabilité des livrables et du système.                                                                                                   | 35 %        |

### Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <p>Le soumissionnaire décrira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le process de création d'un nouveau site incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La procédure de recette et la réalisation de tests de charge ;</li> <li>○ Le processus de déploiement ;</li> <li>○ Sa stratégie de test (test unitaires, test des IHM, recette usine, ...) et les moyens utilisés. Il indique comment la couverture du Code et des fonctionnalités à développer seront établies.</li> </ul> </li> <li>• L'intégration d'un thème graphique en se basant sur des fichiers.psd ou HTML 5 fournis : Le soumissionnaire décrit la méthodologie de travail, le planning, les livrables ainsi que les procédures de livraison qu'il propose pour l'intégration d'un nouveau thème graphique dans DRUPAL, adaptation de la disposition des informations dans le site, sans développements. Le thème graphique est fourni sous forme de fichiers PSD ou HTML 5 ;</li> <li>• La structure d'hébergement proposée : Le soumissionnaire détaille la solution d'hébergement qu'il préconise pour héberger les sites existants et les nouveaux sites, conformément aux recommandations du CCP. Le soumissionnaire décrira notamment la méthodologie et les capacités pour augmenter les capacités de cet hébergement pour un ou plusieurs sites, qu'ils soient des sites existants ou des nouveaux sites créés par le soumissionnaire.</li> <li>• Le maintien en condition opérationnelle et de supervision : Le soumissionnaire décrit le process de MCO en détaillant les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La maintenance préventive (supervision, mises à jour CMS et modules),</li> <li>○ La maintenance curative (correction de panne ou de dysfonctionnement impactant un ou plusieurs sites) en prenant en compte la criticité de l'anomalie dans le temps de correction ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Enfin le soumissionnaire décrira les mesures de résilience informatiques et sa proposition de supervision des hébergements, des sites existants et des nouveaux sites créés.</p> |      |
| <p><b>CT4 : CRITÈRE DE COTATION POUR LA RÉALISATION D'UN SITE INTERNET</b></p> <p>Le soumissionnaire fournit une proposition technique pour la réalisation du site Internet déjà opérationnel <a href="https://meteofrance.gf">https://meteofrance.gf</a><br/> Cette proposition a pour objet de déterminer le délai de réalisation. Le soumissionnaire détaillera a minima le nombre de personnes x jour impliqué dans chaque catégorie de profils (Chef de projet, Développeur, Designer, Intégrateur, Responsable technique).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 15 % |
| <p><b>CT 5 : RÉVERSIBILITÉ (10 %)</b></p> <p>Le soumissionnaire décrit sa prestation de réversibilité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10 % |
| <p><b>CT6: COMPÉTENCES (20 %)</b></p> <p>Le soumissionnaire décrit les compétences dont il dispose et leurs références en fournissant les CV des équipes qu'il s'engage à positionner sur les prestations, sur les profils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de projet ;</li> <li>• Développeur ;</li> <li>• Designer ;</li> <li>• Responsable technique ;</li> <li>• Intégrateur.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 20 % |

## Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p>Il synthétise pour chacun des intervenants l'adéquation de leur compétence sur leur domaine d'intervention en les classant suivant différents niveaux, par exemple expert, compétent, peu d'expérience.</p> <p>En ce qui concerne les développeurs qu'il s'engage à charger des prestations, le soumissionnaire décrit en outre plus précisément les compétences, les expériences techniques et les références sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la conception et la réalisation d'applications Web, Php, Javascript, Drupal ;</li> <li>• l'utilisation de WebServices de type RESTful ;</li> <li>• la maîtrise de GIT ;</li> <li>• Les Compétences et connaissance en termes de règles d'accessibilité (RGAA et WCAG) ;</li> <li>• Les compétences et connaissances en termes d'UX/UI.</li> </ul> |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

## 9.2. Critère environnemental (15 %)

| CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | PONDÉRATION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <p>Ce critère sera analysé au regard des preuves fournies par le soumissionnaire de tout les moyens qu'il jugera nécessaires ou documents ou/et certificats. Il s'attachera aux points ou aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Limitation du poids et du parcours des données (sobriété numérique)</li> <li>► Utilisation d'outils et d'espaces partagés et/ou pratiques afin de limiter le nombre de mails.</li> </ul> | 15 %        |

## 9.3. Critère social (5 %)

| CRITÈRE SOCIAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PONDÉRATION |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <p>Ce critère sera examiné au regard des preuves fournies par le soumissionnaire et de tous les moyens qu'il jugera nécessaires ou documents ou/et certificats. Il s'attachera aux points ou aspects suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Mesures mises en œuvre pour lutter contre les discriminations au sein de l'équipe en charge de la réalisation des prestations.</li> </ul> | 5 %         |

## 9.4. Critère prix (30 %)

Le jugement du critère prix portera sur l'appréciation du prix pour la prestation pour la part ferme et du prix des prestations à bons de commande selon un scénario **masqué** réaliste de commande, incluant la réalisation du site web <https://meteofrance.gf>

La note obtenue est calculée comme suit :

L'offre la moins disante obtient la note maximale de 10 points. Les notes des autres offres sont obtenues selon la formule suivante

$$Note\ P\ de\ l'\ offre\ x = \frac{P_{min} \times 10}{P_x}$$

Dans laquelle :

- Pmin = Prix de l'offre la moins disante.
- Px = Prix de l'offre analysée.

### Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001

## 9.5. Classement final

Les offres sont classées en fonction de la note obtenue après pondération et somme des notes de chacun des critères. L'offre retenue est celle arrivée première.

En cas d'égalité de la note finale globale, est retenue l'offre qui a obtenu la meilleure note dans le critère affecté de la plus forte pondération, et ainsi de suite en cas d'égalité dans le premier critère.

## 9.6. Précisions et mise au point

Météo-France se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de préciser ou de compléter la teneur de leur offre, ce qui ne préjuge en rien de l'attribution du marché public.

Le cas échéant, il peut être procédé à une mise au point du marché public avec l'attributaire dans les conditions prévues à l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique.

## 10. Conditions d'attribution du marché public

Le marché public ne peut être notifié au soumissionnaire pressenti si Météo-France ne dispose pas des documents et informations suivants :

- ▶ Un RIB original (ou équivalent), afin de procéder rapidement à la mise en paiement ;
- ▶ Son numéro unique d'identification (SIRET ou équivalent). Si le soumissionnaire est étranger, il communique à Météo-France un document délivré par l'autorité judiciaire ou l'administration compétente de son pays d'origine attestant de l'absence de cas d'exclusion de soumissionner ;
- ▶ Les attestations et certificats à jour délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (attestation de régularité fiscale) ;
- ▶ Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail (attestation de vigilance). Ces pièces devront par la suite être produites par le titulaire tous les six mois jusqu'à la fin du marché public ;
- ▶ La liste des salariés étrangers employés soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du Code du travail ;
- ▶ Pour les soumissionnaires établis hors de France, en cas de détachement de salariés, les documents mentionnés à l'article R. 1263-12 du Code du travail ;
- ▶ Pour les entreprises de travail temporaire, la liste nominative prévue à l'article D. 8254-2 du Code du travail.

Les obligations sont identiques pour les soumissionnaires établis dans un pays étranger. Cependant, dans l'hypothèse où les obligations sociales et fiscales ne donnent pas lieu à l'établissement de certificats officiels, les soumissionnaires doivent produire une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, une déclaration solennelle faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement (article R. 2143-10 du Code de la commande publique).

## 11. Renseignements complémentaires

Afin d'obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires pour élaborer leur proposition technique et financière, les soumissionnaires doivent faire parvenir leurs questions écrites **au moins dix jours avant la date limite de remise des offres**.

Une réponse commune est alors adressée à tous les soumissionnaires s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre, au minimum six jours avant la date limite de remise des offres.

### Météo-France

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  [@meteofrance](https://twitter.com/meteofrance)

Météo-France, certifié ISO 9001

Il est exclu de répondre individuellement à une demande qui serait spécifique à un soumissionnaire.

Les questions doivent être posées directement sur le site PLACE. La question et la réponse sont consultables sur le site par l'ensemble des soumissionnaires identifiés ayant téléchargé les documents de la consultation.

[MP.DAP-SMM@meteo.fr](mailto:MP.DAP-SMM@meteo.fr) en mentionnant dans la partie « objet » du message : « Marché n° 2637F0267 – A l'attention Mme Evelyne BONNET et Mr Cédric LE HIRESS ».

## **Météo-France**

73, avenue de Paris - 94 165 Saint-Mandé CEDEX - France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  [@meteofrance](https://twitter.com/meteofrance)

Météo-France, certifié ISO 9001